

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille ONZE, le 6 OCTOBRE , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel PICONTO

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 septembre 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Virginie ESCASSUT, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE

**Concerne : 2011-0610-17 Recyclage des textiles – Convention avec Eco TLC –
Autorisation de signer**

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a mis en place en juillet 2011 des conteneurs pour la récupération des TLC (Textiles/Linges de maison/Chaussures).

Une convention de partenariat avec l'entreprise Le Relais Gironde a été signée. A ce jour, 11 conteneurs sont implantés sur le territoire communautaire et bénéficient d'une collecte hebdomadaire.

Afin de dynamiser la filière de recyclage des textiles, un éco-organisme dénommé EcoTLC a été créé et a reçu un agrément le 25 mars 2009. Cet organisme perçoit les éco-contributions des metteurs sur le marché d'articles textiles et est chargé de les redistribuer aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

L'aide accordée aux collectivités territoriales se fait sous forme de soutien à la communication afin de sensibiliser les citoyens au tri sélectif des textiles. Pour bénéficier de cette aide, une collectivité territoriale doit disposer au minimum d'un conteneur à textiles pour 2000 habitants, ce qui est le cas de la Communauté de Communes.

Le montant de l'aide est fixé à 0.10€ par habitant, soit 2 381€ pour l'ensemble de la Communauté de Communes.

Afin de bénéficier de ces soutiens financiers à la communication, il est nécessaire de conventionner avec l'éco-organisme Eco TLC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- ▶ **décide** de conventionner avec l'éco-organisme EcoTLC,
- ▶ **autorise** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette convention.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 8 octobre 2011

Le Président
Siège
Gérald DUBO
MARGAUX
(33400)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
(33400) ARSAC



Acte à classer

DL2011-0610-17

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2011-10-13T15-26-08.00 (MI45638170)

Identifiant unique de l'acte : 393-243301447-20111008-DL2011-0610-17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Recyclage des textiles - Convention avec Eco TLC -
Autorisation de signer

Date de décision : 06/10/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences par thèmes
3.3. Environnement
3.3.5. diversActe : [17.PDF](#)Pièces jointes : [g17.PDF](#)

Prépare

Le 13/10/11 à 15:26

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 13/10/11 à 15:26

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 13/10/11 à 16:39